

D.D.T. Vaucluse

20 FEV. 2017

ARRIVEE LE

Le directeur général

**Délégation départementale de Vaucluse
Département santé environnement et sécurité sanitaire**

**Affaire suivie par : DELORME, Laurianne
Courriel : ars-paca-dt84-sante-environnement@ars.sante.fr**

**Téléphone : 04 13 55 85 73
Télécopie : 04 13 55 85 46**

**Réf : DD84-0217-1072-D
En réponse à votre courrier : DD84-0217-1830-A du 03
février 2017**

PJ : dossier en retour

Date : 09 février 2017

Objet : renaturation de la Riaille St Vincent - VALREAS

**Direction Départementale des
Territoires
SEEF
84905 AVIGNON Cedex 9**

Vous m'avez transmis pour avis le dossier concernant la renaturation de la partie urbaine de la Riaille Saint Vincent à Valréas projet porté par le syndicat mixte du Bassin Versant du Lèz.

Ces travaux se situent en limite extérieure du périmètre de protection éloignée du captage de Bavène. Le captage de Bavène qui sollicite la nappe du miocène est profond de 350 mètres. Il a été montré l'absence d'alimentation de la nappe profonde par la nappe alluviale sur ce secteur (rapport de l'hydrogéologue agréé du 23/05/2001). Cette absence de communication est un élément favorable à la protection de la ressource exploitée.

Toutefois, pendant la phase des travaux, les prescriptions suivantes ainsi que celle de l'arrêté de déclaration d'utilité publique devront être respectées :

- le dépôt d'hydrocarbure ou de produits chimiques est strictement interdit (y compris en petite quantité) dans les périmètres de protection,
- l'emplacement des aires de stationnement et d'entretien sera situé en dehors des périmètres de protection,
- les baraquements de chantiers seront implantés en dehors des périmètres,
- l'assainissement des eaux usées produites au niveau des baraquements de chantier sera prévu par fosse étanche avec vidange régulière,
- le choix du maître d'ouvrage se portera sur des entreprises sensibilisées aux problématiques environnementales.

Si une pollution est détectée au niveau du chantier, il conviendra d'avertir immédiatement le syndicat des eaux RIVAVI, la SAUR ainsi que les services de l'état.

Vous trouverez, ci-joint, le dossier en retour.

Pour le Directeur général et par délégation,
la responsable du service santé-environnement,


Stéphanie GARCIA

